



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

CONVOCATION

Date : 25/06/2025

Envoi le : 01/07/2025

Publication le : 01/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 juillet à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 22

Absents : 06

Pouvoirs : 05

Votants : 27

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Danielle HOUDU, Danielle PLOQUIN, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Olivier DOUSSET, Éric GUILMET, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Danièle HOUDU avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250708-DEL_08072025_07-DE



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

➤ Compte tenu de la réussite à l'examen professionnel d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de, agent d'accueil et assistante administrative au service Administration Générale et de son inscription sur la liste d'aptitude, il convient de transformer le grade d'adjoint administratif en grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2025 afin de nommer l'agent dont les missions correspondent à ce nouveau grade.

Dans le cadre des propositions annuelles d'avancements de grade par ancienneté :

➤ Considérant l'inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, par ancienneté, d'un agent responsable du service Finances Comptabilité, il convient de transformer, à compter du 1^{er} novembre 2025, le grade de de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, en grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

➤ Considérant l'inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade d'Animateur principal de 1^{ère} classe, par ancienneté, d'un agent exerçant les missions de régisseur principal, d'agent d'accueil et d'assistante administrative, il convient de transformer, à compter du 1^{er} novembre 2025, le grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe, en grade d'Animateur principal de 1^{ère} classe

➤ Considérant l'inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, par ancienneté, d'une animatrice et de la responsable Adjointe du Pôle Enfance Jeunesse, il convient de transformer, à compter du 1^{er} novembre 2025, les grades d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe, en grade d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient également de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de tenir compte des besoins en effectifs de la Structure multi accueil par suite du changement d'affectation d'un agent travaillant à la crèche pour occuper les missions d'ATSEM à l'Ecole Suzanne Herbinière Lebert.

Compte tenu de la nécessité de remplacer un agent de la structure multi accueil ayant changé d'affectation, il convient de créer un emploi d'assistante petite enfance titulaire du grade d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} septembre 2025 afin de nommer l'agent dont les missions correspondent à ce grade.

Tel est l'objet de la délibération de ce jour.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de catégorie B,

VU le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU le tableau des effectifs de la commune de Luynes modifié par le conseil municipal le 11 mars 2025,

Après avoir pris connaissance de ces éléments et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE DE TRANSFORMER à compter du 1^{er} septembre 2025 un poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet,

DÉCIDE DE CRÉER à compter du 1^{er} septembre 2025 un poste d'adjoint d'animation, à temps complet, afin d'exercer des missions d'assistante petite enfance à la structure multi accueil,

DÉCIDE DE TRANSFORMER à compter du 1^{er} novembre 2025, deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en deux postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet,

DÉCIDE DE TRANSFORMER à compter du 1^{er} novembre 2025, un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe en un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet,

DÉCIDE DE TRANSFORMER à compter du 1^{er} novembre 2025, un poste de d'Animateur principal de 2^{ème} classe en un poste d'Animateur principal de 1^{ère} classe, à temps complet,

DÉCIDER DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent.

DIT que les crédits suffisants à la rémunération et aux charges patronales de ces postes sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250708-DEL_08072025_07-DE

S²LO

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : 15 JUL 2025

Et sa publication le site internet de la commune le : 15 JUL 2025

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250708-DEL_08072025_07-DE